



1. Organisation générale

Les sujets d'essai renvoient aux **programmes de 3e** qui entreront en application à la rentrée 2012. Les textes littéraires, qui servent de support à l'épreuve, peuvent être également empruntés au programme des classes de quatrième qui est déjà entré en application.

Les sujets ont été réalisés afin de montrer la nouvelle approche du questionnement sur les textes en lien avec l'évaluation des compétences 1 et 5 du socle commun de connaissances et de compétences. Ils ne sont pas nécessairement applicables en l'état avec des élèves mais sont conçus pour témoigner de la diversité des supports et des questions souhaitée pour cette épreuve renouvelée.

Les **quatre sujets proposés**, s'ils s'appliquent à deux séries distinctes, sont à considérer par tous les enseignants car ils permettent de montrer la variété des genres littéraires qui peuvent servir de support aux sujets et l'éventail des types de questions susceptibles d'être posées sur les textes.

Les propositions de corrigés ne concernent que les questions posées sur le texte et la réécriture. Le barème de la dictée fera l'objet d'une réflexion ultérieure pour prendre en compte les différents niveaux de difficulté et les notions au programme. Quant aux sujets de rédaction, ils ne présentent pas de modification substantielle par rapport aux épreuves actuelles, puisque les deux types de sujet présents désormais dans les deux séries étaient déjà en vigueur dans la série professionnelle et technologique.

Pour la dictée à l'intention des candidats atteints de handicap, le texte de la dictée doit être aménagé conformément aux modalités précisées dans la note spécifique de janvier 2012 : il doit se présenter sous la forme d'un texte lacunaire mentionnant, au-dessus de la ligne, pour chacun des mots manquants, trois propositions. L'une d'elles constitue la bonne forme orthographique à recopier. Ces modalités, applicables dès la session 2012, seront reprises pour la session 2013.

2. Points de vigilance / Recommandations

Première partie :

Texte et questions

Les textes sont de difficultés et de genres différents. Il s'agit en effet d'évaluer la compétence des élèves à lire des textes variés. Le texte poétique peut sembler a priori difficile mais d'une part, le questionnement vise à en faciliter l'approche, d'autre part, il s'agit justement d'évaluer la capacité des candidats à lire un texte dont le langage ne permet pas une lecture purement littérale.

Le nombre de questions a été diminué, et le choix a été fait, pour ces sujets d'essai, de ne pas faire figurer d'axes de lecture. Il ne s'agit pas en effet de guider les candidats par un questionnaire qui les accompagnerait pas à pas dans leur lecture mais de vérifier leur compréhension et de mieux apprécier leur capacité à réagir face à un texte.

Dans ce but, on distingue des questions qui évaluent la compréhension en lecture sous la forme de réponses courtes, voire de QCM ou de vrai/faux, et des questions qui demandent des réponses développées.

Parmi ces questions qui demandent des réponses développées, certaines demandent de manifester une compréhension globale du texte ou, au contraire, de formuler des analyses plus fines de certains passages. D'autres font appel à la capacité du candidat à réagir au texte de manière personnelle en proposant un point de vue ou un jugement. D'autres enfin invitent l'élève à faire des liens avec des œuvres qu'il a lues ou étudiées et, de manière plus générale, avec sa culture personnelle.

Les questions ne visent pas à épuiser le sens du texte mais à évaluer les capacités des élèves à en saisir le sens et l'originalité. On a veillé à ce que les principaux éléments touchant l'intelligibilité du texte fassent l'objet de questions. En ce qui concerne l'analyse et l'interprétation, des choix ont été faits de manière à évaluer différentes capacités du socle commun.

Les questions sur la langue doivent permettre d'éclairer la compréhension ou l'interprétation du texte. Leur objectif n'est pas d'aboutir à la simple restitution de connaissances comme l'étiquetage de catégories ou la récitation de notions, mais de mettre ces connaissances au service du raisonnement sur la langue ou sur les effets de sens produits par des choix linguistiques.

Réécriture

La réécriture peut prendre des formes variées : il ne s'agit pas uniquement de vérifier des connaissances orthographiques mais également des capacités de réécriture orientées par des consignes.

Dictée

La dictée a été allongée, conformément au texte de la note de service, et les textes proposés font de 600 à 800 signes. Une réflexion est en cours sur le barème afin de faire le lien entre les difficultés des textes et les notions au programme.

Seconde partie : rédaction

Deux genres d'écrits distincts sont proposés au choix des élèves : l'un qui fait appel à l'imagination, l'autre de réflexion, en lien avec l'initiation à l'argumentation de la classe de 3^e. C'était déjà la forme des sujets du DNB de la série professionnelle qu'adoptent désormais les sujets de la voie générale.

La longueur attendue de la rédaction est rappelée chaque fois dans la consigne. La capacité à produire un écrit long fait partie des capacités évaluées par l'épreuve. C'est pourquoi il est demandé aux candidats de « produire un texte correct et cohérent, d'une longueur de deux pages au moins (environ trois cents mots) ».

Les consignes qui accompagnaient souvent les sujets lors des dernières sessions du DNB ont été volontairement supprimées afin d'apprécier la capacité des élèves à comprendre la consigne donnée par le sujet et à en déduire eux-mêmes les contraintes d'écriture.

Ces sujets se veulent le reflet de pratiques pédagogiques mises en œuvres sur les nouveaux programmes et s'appuyant sur l'apprentissage des compétences du socle commun : il s'agit de solliciter une lecture autonome et des capacités rédactionnelles propres à exprimer ses idées, sa créativité, dans le respect des normes de la langue.